

Guide sur le terminal de paiement électronique (TPE)

Description

Le terminal de paiement électronique permet de payer un achat instantanément, de la manière la plus sécurisée possible, ce qui explique l'engouement qu'il suscite dans le monde du commerce.

En effet, les billets de banque, qui ont quasiment déserté les porte-monnaie, sont de plus en plus remplacés par les cartes bancaires. Et davantage de commerçants et d'auto-entrepreneurs se dotent d'un [TPE](#) aussi bien pour s'adapter à cette tendance que pour améliorer leur efficacité.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Le terminal de paiement électronique, qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui, les progrès technologiques influencent fortement les pratiques commerciales. Le TPE devient de plus en plus présent dans les commerces. Que le propriétaire soit entrepreneur, franchisé ou encore [micro-entrepreneur](#), il peut **s'en servir pour effectuer les encaissements**. L'outil est composé notamment des éléments suivants :

- Un écran (tactile ou non) pour suivre les étapes de la transaction ;
- Un clavier permettant de saisir le code de validation du paiement ;
- Une fente conçue pour recueillir la carte bancaire ;
- Une surface permettant de réaliser des paiements sans contact.

Bon à savoir : suivant leurs modèles, les terminaux de paiement électroniques peuvent se voir doter d'une petite imprimante. Cet outil servira surtout à imprimer les reçus.

Définition

C'est un **appareil qui permet d'opérer des transactions par carte bancaire** de manière instantanée. Il suffit d'y insérer la carte et de renseigner un code confidentiel pour valider l'opération. Parfois, le paiement peut s'effectuer également sans contact.

Dans ce cas, il faut tout simplement poser la carte bancaire sur le terminal de paiement pour déclencher la transaction, sans avoir à renseigner son code PIN. Notons que le TPE a plusieurs appellations, brodées avec des synonymes de ces composantes. Mais souvent, il est couramment appelé **lecteur de carte bleue**.

Fonctionnement

D'abord, il faut savoir que pour pouvoir se servir d'un TPE, le professionnel doit impérativement **convenir avec sa banque des points essentiels régissant son utilisation**. Cette convention permettra de définir clairement :

- Les commissions prélevées par l'établissement sur chaque paiement effectif ;
- Le plafond normal consenti pour les transactions.

Bon à savoir : il est possible de déroger au plafonnement en obtenant une autorisation.

Il est tout aussi important de savoir que le Groupement des cartes bancaires a mis au point un manuel du paiement électronique (MPE). Ce document sert de **base pour développer les logiciels permettant de procéder au paiement bancaire**.

Avant qu'une transaction soit effectuée, le TPE procède à des vérifications concernant la demande de paiement, à partir de la lecture de carte bancaire. Cette étape s'achève par la composition du code secret du client. Il pourra recevoir un reçu comme preuve de la transaction.

La **demande d'encaissement** sera transmise à la banque. C'est cette dernière qui sera chargée de la réalisation effective des opérations. En effet, un système de compensation mise en place en son sein permettra de débiter le compte du client et de créditer celui du commerçant.

À noter : outre la carte bancaire, le TPE peut procéder à la lecture de plusieurs supports de paiement, dont le porte-monnaie électronique. Il est également en mesure de lire les données de différentes cartes (à puce, SIM ou encore magnétiques).

Rôle dans la transaction

Le TPE **facilite grandement les transactions dans le domaine commercial**.

Concrètement, son rôle est de :

- Garder en mémoire toutes les informations liées aux transactions effectuées durant la journée ;
- Transmettre toutes les données de transaction à l'établissement bancaire concerné lors de la télécollecte.

Bon à savoir : c'est la banque qui détermine librement le moment où se déroulera la télécollecte. C'est à cet instant que les mouvements de compte pourront être réalisés (crédit et débit).

Les banques **fixent également les conditions relatives aux autorisations bancaires**. Celles-ci peuvent être liées à un plafonnement ou à la fréquence des paiements. Toutefois, le client pourra toujours tenter de trouver un arrangement.

Avantages et inconvénients

Si le TPE connaît un tel succès et est aussi présent dans le paysage commercial, c'est parce qu'il **représente un atout majeur pour les professionnels du secteur**. Ils sont surtout séduits par le côté pratique de cet outil. En effet, il est compatible avec diverses cartes bancaires et permet aux clients d'éviter de trouver un distributeur pour effectuer un retrait. Ils peuvent réaliser directement leurs achats, même sans avoir de billets de banque sur eux.

Le paiement est sécurisé, ce qui rassure les deux parties. Le client peut vérifier les détails de la transaction avant de valider en entrant son code secret. Quant au commerçant, il a la garantie que son argent ne sera ni perdu ni volé, étant donné que tout passe par le terminal de carte bancaire. De plus, ce moyen réduit les risques d'impayés.

Cependant, le terminal de paiement électronique n'est pas parfait en tout point. Il apporte aussi son petit lot d'inconvénients qu'il convient de connaître également. Par exemple, il **entraîne des dépenses supplémentaires**, dont le montant dépend de la :

- Technologie choisie ;
- Commission prélevée par banque sur chaque transaction effectuée.

À noter : le TPE est avant tout un appareil électronique. De ce fait, il peut également tomber en panne.

Quels sont les types de TPE ?

Avant d'[acheter un terminal de paiement](#) (TPE), il convient aussi de savoir qu'il en existe plusieurs types, chacun avec ses spécificités. L'acheteur doit **prendre en compte ces différentes pour trouver le modèle le mieux adapté à son activité.**

Mobiles

Étant doté d'une batterie intégrée, ce type de TPE (appelé également mini-TPE), contrairement à la version plus volumineuse branchée sur secteur, **se distingue par sa mobilité.** Il ne nécessite ni abonnement ni engagement particulier. En effet, il utilise le Bluetooth, le Wifi ou une puce intégrée pour accéder à une connexion. Cette dernière étant énergivore, il doit être rechargé ponctuellement.

Léger et facilement déplaçable, il est tout désigné pour accompagner les personnes qui doivent souvent se déplacer. Il convient également aux professionnels et commerçants exerçant des activités saisonnières ou dont le chiffre d'affaires faible ne nécessite pas de version plus sophistiquée.

Fixes

C'est la version de TPE qui trône le plus souvent sur le comptoir des boutiques, magasins ou tout autre commerce ouvert dans un lieu fixe. C'est également pour cette raison qu'il s'est vu désigné sous l'appellation de **terminal de paiement au comptoir.**

Étant une version plus robuste, il **peut durer beaucoup plus longtemps que la précédente version.** Avec les terminaux de paiement fixes, le commerçant peut choisir entre divers modèles, dont :

- Le TPE en filière ;
- La version reliée à des caisses enregistreuses (numérique ou tactile).

Bon à savoir : les TPE fixes peuvent disposer d'une connexion Internet ou être reliés à une prise téléphonique.

Portables

Cette version **répond à un besoin pratique**. Dans certains commerces, l'agencement des lieux ou la position des prises électriques empêchent l'utilisation d'un TPE fixe au comptoir, alors que le paiement doit s'y effectuer. Le terminal portable est une variante des versions mobiles qui est composée de l'appareil et de son socle.

La validation des transactions nécessite que l'appareil soit remis sur son socle. Cette version peut s'avérer **pratique pour les commerces ambulants**, comme le [food truck](#), mais il n'est pas adapté aux restaurants équipés de tables.

Comment choisir son terminal de paiement électronique ?

En règle générale, le terminal de paiement permet d'assurer des transactions à la fois rapides et sécurisées. Mais compte tenu du nombre de TPE existants, l'acheteur doit **déterminer clairement ses besoins**. En effet, des modèles conviennent parfaitement à une activité tandis que certains peuvent être inutiles pour une autre.

D'autre part, l'un des éléments déterminants qui reviennent le plus dans le choix est le **taux de la commission prélevée par la banque**. Rappelons également que les TPE peuvent être mobiles ou fixes, et disposer ou non d'une :

- Connexion Wifi ;
- Imprimante.

Chacun de ces modèles présente aussi bien des avantages que des inconvénients. Au cours de l'achat d'un TPE, des éléments tels que **l'autonomie et la durabilité de la batterie**, ou la simplicité du dispositif, que ce soit dans sa mise en marche ou son utilisation, peuvent avoir leur importance pour le commerçant ambulant.

Le processus semble compliqué, mais il peut aisément être simplifié. L'acquéreur doit surtout **prendre en compte les conditions relatives à l'encaissement**. En effet, le choix du type de TPE dépend des modalités. Il est tout aussi important de considérer les fonctionnalités de l'appareil. Bien entendu, l'acquéreur choisira les options qui lui conviennent le mieux.

Qui peut acheter un lecteur de carte bleue ?

Le lecteur de carte bleue est surtout utilisé par les [travailleurs indépendants](#) et les commerçants pour optimiser leurs activités, **qu'ils les exercent dans un lieu fixe (boutique, boulangerie ou encore salon de coiffure) ou se déplacent en travaillant**

:

- Transport ;
- Magasin éphémère ;
- Marchand ambulant.

Où et comment s'en procurer ?

Les commerçants désireux d'acquérir des terminaux de paiement ont le choix entre les produits neufs ou d'occasion. Dans les deux cas, il leur est vivement recommandé de **se tourner vers les organismes agréés**, que ce soit pour procéder à :

- Un achat ;
- Une location.

Ces acquéreurs ont le **choix de contacter directement les banques**. Elles peuvent faire une offre tout-en-un, avec la possibilité de négocier au mieux la commission pour chaque transaction. Parfois, la proposition comprend la :

- Tenue d'un compte professionnel ;
- Location d'un TPE.

D'autre part, **les acquéreurs peuvent contacter également les sociétés spécialisées dans la vente et la location de terminaux** de paiement. En général, elles sont entièrement dévouées à la satisfaction de la clientèle et disposent d'un bon service pour assurer la maintenance des appareils en cas de besoin.

Bon à savoir : pour les commerçants ayant un faible besoin d'utilisation, l'achat reste la meilleure option. De ce fait, ils auront entièrement en leur possession un appareil pour accomplir leurs encaissements. Par ailleurs, pour ceux qui utilisent énormément les TPE, il est conseillé de faire une location pour qu'ils puissent les remplacer aussi souvent que nécessaire.

Que choisir entre le terminal de paiement mobile et le terminal fixe ?

Quel que soit le modèle, chacun présente des intérêts qui peuvent convenir à des activités différentes. D'un côté, le terminal fixe est assez volumineux et doit être branché à une prise électrique pour pouvoir fonctionner. **Ces spécificités nécessitent qu'il soit placé à un lieu fixe**, de préférence sur un comptoir, avec des

moyens de branchement proche de lui.

Le terminal mobile, quant à lui, est une version plus légère et sans fil, possédant une batterie rechargeable. Son détenteur doit s'assurer qu'il est toujours convenablement chargé, afin d'éviter les risques d'extinction de l'appareil. Compte tenu de ces caractéristiques, cet outil est **idéal pour les professionnels qui exercent un commerce ambulancier** ou ceux dont l'encaissement ne s'effectue pas à un lieu fixe.

Bon à savoir : le [TPE en ligne](#) est d'une grande aide pour les entrepreneurs, dont l'essentiel des ventes s'effectue sur Internet.

Quel est le coût d'un terminal de paiement électronique ?

Son coût dépend de nombreux facteurs. Tout d'abord, celui-ci varie suivant le type de TPE. Le [prix d'un terminal de paiement](#) s'élève généralement **entre 100 euros et 700 euros**. L'écart peut s'expliquer par le fait que le terminal de paiement est acheté neuf ou d'occasion. Mais en général, plus les options offertes sont nombreuses, plus l'appareil coûtera cher. En outre, en optant pour une location, les commerçants n'ont à déboursier que 15 euros à 80 euros mensuels en moyenne.

À noter : d'autres dépenses supplémentaires s'ajouteront encore à ces montants, comme les frais liés à la maintenance de l'appareil.

Comment installer le TPE ?

Le TPE permet de procéder à des paiements plus ou moins importants. De ce fait, son installation doit être effectuée **par des organismes agréés**. Ce sont les mainteneurs monétiques qui disposent du savoir-faire nécessaire à la réalisation de l'opération.

Concrètement, la banque devra d'abord accorder une carte de domiciliation, qui constitue un feu vert permettant au mainteneur monétique de commencer les travaux de paramétrage. Après son intervention, l'établissement dispose d'**un mois pour effectuer la validation**.

Pour les TPE loués, c'est au propriétaire de trouver un mainteneur monétique. Quant au commerçant, il devra procéder lui-même à l'opération. Notons que l'installation du terminal de paiement peut s'effectuer de plusieurs façons, à partir d'un abonnement :

- ADSL permettant de s'abonner à Internet ;

- À un réseau GPRS.

Cette option permet de jouir d'une connexion grâce à la puce contenue dans le téléphone.

Quels moyens de paiement le TPE accepte-t-il ?

On sait alors que le TPE permet de procéder à un paiement, lors d'une transaction entre un commerçant et son client. Mais précisons également que **l'opération peut être effectuée avec ou sans contact**.

Paiement sans contact

Ce type de paiement **nécessite toujours l'utilisation d'une carte bancaire** pour effectuer le paiement. Toutefois, elle ne devra pas être insérée dans une quelconque fente et le client n'aura pas à entrer son code secret pour valider la transaction.

Le système utilise une **technologie de transmission par ondes courtes**. De manière plus détaillée, le commerçant doit s'assurer que la carte dispose de pictogrammes en forme d'ondes. Dans l'affirmative, il suffira de la placer sur le terminal adéquat.

Les données bancaires en provenance de la carte pourront alors être transférées et stockées dans le terminal. Par la suite, **ces informations seront transmises à la banque** compétente lors de la télécollecte, afin d'enclencher les mouvements de compte.

Carte bancaire à puce

Le TPE est doté d'une **petite fente spécialement aménagée pour accueillir une carte bancaire**. Une fois cette dernière en place, le terminal de paiement électronique lit et vérifie les données à partir de la carte.

Les informations collectées sont d'abord stockées dans l'appareil avant d'être envoyées vers la banque, pour qu'elle procède effectivement au paiement. Aujourd'hui, la carte en question **devient de plus en plus utilisée dans le quotidien des consommateurs**.

A noter : Il est possible d'[annuler un paiement par carte bancaire professionnelle](#) en cas de fraude ou de mauvais usage du moyen de paiement.

Quels sont les meilleurs terminaux de paiement mobiles ?

Le succès des terminaux de paiement mobiles s'explique en grande partie par le fait que la crise du Covid a fait planer le spectre de la mort. Tout le monde, le commerçant y compris, s'est mis à redouter l'obligation de manipuler les billets de banque. En effet, le modèle de TPE en question permet de réaliser des transactions, sans devoir avoir recours à ces derniers. Notons qu'il **se décline actuellement sous plusieurs types sur le marché.**

SumUp

Cette catégorie de TPE **convient surtout aux indépendants**. Elle se présente sous une forme particulièrement compacte, pouvant parfois être dotée d'une imprimante. La commission de la banque est fixée à un taux fixe de 1,75 %. Il est bon de noter que ce terminal de paiement électronique accepte gracieusement les principaux réseaux de cartes bancaires et les paiements sans contact.

Zettle Reader

Ce type de TPE est **idéal** pour les personnes pouvant s'inscrire dans la case « **commerçant** » et désireuses de :

- Se lancer dans l'[auto-entrepreneuriat](#);
- Devenir marchands ambulants ;
- Devenir freelance.

Bon à savoir : cet appareil compte parmi les versions les moins chères. La commission pour les transactions ne s'élève qu'à 1,75 % par transaction.

Yavin-X

Ce TPE, élaboré par une entreprise française, **cible seulement les commerçants déjà établis**. La solution parvient à s'émanciper des banques et donne la preuve que les encaissements ne doivent pas forcément engendrer des contraintes.

myPOS Go

Grâce à ce terminal de paiement électronique, il est **possible de bénéficier d'un compte bancaire totalement gratuit et sa carte associée**. Ce lecteur de carte bleue mobile s'ouvre également au cyberspace avec les professionnels qui vendent leurs produits à travers Internet.

Smile&Pay

Ce TPE est le fruit du travail d'une société française nommée Smile & Pay. Le client acquéreur peut choisir d'opter librement pour la **version avec ou sans engagement**. Le taux de la commission est de 1,65 % HT. Smile&Pay propose plusieurs options intéressantes, dont :

- La vente à distance ;
- Le paiement en plusieurs tranches.

Cependant, elles engendrent des frais supplémentaires.

Viva Wallet

Le terminal de paiement électronique Viva Wallet **se distingue par sa grande polyvalence** et son élégance, lui permettant de satisfaire un large éventail de commerçants. Ce lecteur est la parfaite illustration de l'outil facilement déplaçable, tout en étant particulièrement performant. Sa location mensuelle est de 16,99 euros.

FAQ

Quelles sont les différentes technologies du paiement sans contact ?

Le paiement sans contact peut se réaliser à partir d'une carte bancaire disposant de la technologie NFC (reconnaissable grâce à un pictogramme particulier) et être activé automatiquement ou sur demande auprès de la banque. Il est envisageable également d'effectuer la transaction avec une application sur Smartphone, appelée Mobile Pay.

Le terminal de paiement Android existe-t-il ?

Si auparavant, c'étaient les systèmes d'exploitation Telium ou Tetra mis en place par la société Ingenico qui dominaient le secteur des terminaux de paiement, aujourd'hui, Android commence lentement à conquérir le marché. Notons que ces lecteurs de carte bleue, dotés de l'interface Android et de l'écran tactile, sont généralement plus performants.

Les TPE sont-ils tous dotés d'imprimantes ?

Seuls certains TPE sont dotés d'une imprimante intégrée et ce sont généralement celles qui coûtent les plus chères. Cependant, le commerçant peut encore fournir une preuve de la transaction au client même en utilisant un modèle qui n'en est pas équipé. Les données enregistrées dans la mémoire de l'appareil seront recueillies et envoyées par mail ou SMS.